



Canadian Council of Ministers
of the Environment Le Conseil canadien
des ministres
de l'environnement

POLITIQUES ET PRATIQUES EXEMPLAIRES RELATIVES AUX ENGINS DE PÊCHE ET D'AQUACULTURE EN FIN DE VIE

**N° DE PIÈCE 1663
ISBN 978-1-77202-104-2**

NOTE AUX LECTEURS

Ce document est basé sur un rapport non publié préparé sous contrat pour le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) par Cheminfo Services Inc. et Natural Resource Consultants, et a été révisé et modifié par le Comité sur la réduction et la récupération des matières résiduelles du CCME. Le CCME tient à remercier les personnes et les organismes qui ont apporté leur contribution et leur expertise lors de l'élaboration de ce document.

Ce document n'établit pas une marche à suivre, il offre plutôt une panoplie d'options possibles. Chaque instance est différente sur le plan de son emplacement, de sa taille, de son infrastructure, de ses programmes existants, de son engagement politique et de son contexte politique en matière de déchets. C'est pourquoi les instances peuvent adapter à leur propre situation la série d'instruments génériques décrits dans le présent document, en se basant sur les renseignements complémentaires et les leçons apprises.

TABLE DES MATIÈRES

NOTE AUX LECTEURS	i
GLOSSAIRE DES TERMES	vi
1.0 INTRODUCTION.....	1
2.0 ÉVALUATION DES ENGINS DE PÊCHE ET D'AQUACULTURE	1
2.1 Engins de pêche	1
2.2 Engins d'aquaculture	4
2.3 Totaux des engins de pêche et d'aquaculture	5
3.0 ANALYSE DES POLITIQUES ET DES PRATIQUES EXEMPLAIRES	5
3.1 Développement des infrastructures.....	6
3.1.1 Défis liés à la mise en œuvre des infrastructures	6
3.1.2 Considérations sur les délais de mise en œuvre au Canada.....	7
3.1.3 Travaux potentiels pour soutenir la mise en œuvre.....	8
3.2 Responsabilité élargie des producteurs	9
3.2.1 Défis liés à la mise en œuvre de la REP	9
3.2.2 Considérations sur les délais de mise en œuvre au Canada.....	10
3.2.3 Travaux potentiels pour soutenir la mise en œuvre.....	10
3.3 Normes de conception circulaire	11
3.3.1 Défis liés à la mise en œuvre des normes de conception circulaire	11
3.3.2 Considérations sur les délais de mise en œuvre au Canada.....	12
3.3.3 Travaux potentiels pour soutenir la mise en œuvre.....	13
3.4 Conception écologique.....	13
3.4.1 Défis liés à la mise en œuvre de la conception écologique.....	13
3.4.2 Considérations sur les délais de mise en œuvre au Canada.....	13
3.4.3 Travaux potentiels pour soutenir la mise en œuvre.....	14
3.5 Traçabilité des polymères	14
3.5.1 Défis associés à la traçabilité des différents polymères dans les engins	15
3.5.2 Considérations sur les délais de mise en œuvre au Canada.....	15
3.5.3 Travaux potentiels pour soutenir la mise en œuvre.....	15
3.6 Interdiction ou obligation de certains types d'engins de pêche	16

3.6.1	<i>Défis liés à l'interdiction ou à l'obligation de certains types d'engins de pêche.....</i>	<i>16</i>
3.6.2	<i>Considérations sur les délais de mise en œuvre au Canada.....</i>	<i>17</i>
3.6.3	<i>Travaux potentiels pour soutenir la mise en œuvre.....</i>	<i>17</i>
3.7	Partenariats.....	17
3.7.1	<i>Défis liés à la poursuite de la collaboration entre les ports et d'autres parties.....</i>	<i>18</i>
3.7.2	<i>Considérations sur les délais de mise en œuvre au Canada.....</i>	<i>18</i>
3.7.3	<i>Travaux potentiels pour soutenir la mise en œuvre.....</i>	<i>18</i>
3.8	Suivi des engins	18
3.8.1	<i>Défis liés au suivi et à l'élaboration d'un inventaire des engins de pêche et d'aquaculture, en particulier pour les matières plastiques.....</i>	<i>19</i>
3.8.2	<i>Considérations sur les délais de mise en œuvre au Canada.....</i>	<i>20</i>
3.8.3	<i>Travaux potentiels pour soutenir la mise en œuvre.....</i>	<i>20</i>
3.9	Approvisionnement écologique	20
3.9.1	<i>Défis liés à la mise en œuvre de l'approvisionnement écologique</i>	<i>20</i>
3.9.2	<i>Considérations sur les délais de mise en œuvre au Canada.....</i>	<i>21</i>
3.9.3	<i>Travaux potentiels pour soutenir la mise en œuvre.....</i>	<i>21</i>
3.10	Normes de certification	21
3.10.1	<i>Défis associés à la pression exercée sur les normes environnementales de pêche pour qu'elles incluent l'élimination responsable des engins de pêche.....</i>	<i>21</i>
3.10.2	<i>Considérations sur les délais de mise en œuvre au Canada.....</i>	<i>22</i>
3.10.3	<i>Travaux potentiels pour soutenir la mise en œuvre.....</i>	<i>22</i>
4.0	RÉSUMÉ	22
	RÉFÉRENCES.....	24
	ANNEXE – PARTICIPANTS AUX ATELIERS.....	25

TABLEAUX

Tableau 1	Estimations du devenir annuel des cordages et filets de pêche en FDV au Canada...	2
Tableau 2	Estimation des unités et du poids des nasses en FDV par type au Canada.....	3
Tableau 3	Estimation des engins en FDV générés pour l'aquaculture des mollusques et crustacés au Canada (2020)	4
Tableau 4	Estimation des engins en FDV générés pour l'aquaculture des poissons au Canada (2020).....	4
Tableau 5	Pourcentage estimé du total des engins en FDV générés pour l'aquaculture des poissons au Canada, par type de matériel (2020)	5

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CCME	Conseil canadien des ministres de l'environnement
code QR	code à réponse rapide
EPEAT	Outil d'évaluation environnementale des produits électroniques
FDV	fin de vie
FGCAC	Fishing Gear Coalition of Atlantic Canada
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
OLF	Ocean Legacy Foundation
REP	responsabilité élargie des producteurs
UE	Union européenne

GLOSSAIRE DES TERMES

accord d'approvisionnement centralisé	Accord comprenant un ensemble de conditions prédéterminées qui s'appliquent aux appels d'offres et aux contrats.
chalut	Filet remorqué derrière un bateau pour collecter des poissons, ou des mollusques et crustacés tels que les crabes ou les crevettes. Les chaluts peuvent être divisés en trois catégories en fonction de l'endroit où ils échantillonnent la colonne d'eau : la surface, les eaux moyennes et le fond. Ils peuvent aussi être divisés en fonction de leur conception et des matières utilisées pour leur construction.
crustacé	Animal invertébré, généralement aquatique et à respiration branchiale, dont le corps, segmenté et recouvert d'une carapace, est pourvu de plusieurs paires de pattes (souvent quatre ou cinq) et de deux paires d'antennes (p. ex., le crabe ou la crevette).
drague	Engin traîné au fond de la mer, généralement pour collecter des mollusques tels que les moules, les huîtres, les pétoncles et les palourdes et parfois pour récolter des échinodermes tels que les oursins.
engin de pêche abandonné	Engin de pêche qui pourrait être récupéré par le propriétaire ou l'exploitant, mais qui est délibérément laissé en mer pour des raisons de force majeure ou d'autres raisons imprévues.
engin de pêche perdu	Engin de pêche dont le propriétaire ou l'exploitant a accidentellement perdu le contrôle et qu'il ne peut pas localiser ou récupérer.
engin de pêche rejeté	Engin de pêche relâché en mer sans que le propriétaire ou l'exploitant tente de le contrôler ou de le récupérer.
engin fantôme	Terme utilisé en langage clair pour désigner les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés en mer, dont le propriétaire ou l'exploitant n'a plus le contrôle et qui peuvent entraîner la capture accidentelle d'organismes aquatiques.

filet maillant	Filet suspendu verticalement dans l'eau, de sorte que les poissons qui tentent de le traverser sont attrapés par leurs branchies ou deviennent empêtrés ou enchevêtrés. Selon leur conception, le ballastage et la flottabilité, les filets maillants peuvent être utilisés pour pêcher à la surface, dans les eaux moyennes ou dans les fonds.
fin de vie	Moment où un produit ou un équipement ne peut plus être utilisé pour l'usage auquel il était destiné à l'origine.
hiérarchie de la gestion des déchets	Classement des méthodes privilégiées en matière de réduction et de gestion des déchets afin de maximiser la valeur des matières usagées. Les méthodes sont classées de la plus privilégiée à la moins privilégiée : réduction, réparation et réemploi, réusinage et reconditionnement, recyclage, valorisation énergétique et élimination.
mollusque	Animal invertébré des milieux aquatiques ou humides, à morphologie très variable, dont le corps mou est souvent protégé par une coquille calcaire (p. ex., l'huître ou la coque).
nasse	Piège posé sur le fond pour attraper des poissons et crustacés tels que le crabe, le homard ou la morue charbonnière.
organisme bioencrasseur	Microorganisme, plante, algue ou petit animal qui s'accumule au fil du temps sur les engins de pêche et d'aquaculture.
palangre	Engin de pêche sur lequel des lignes courtes portant des hameçons sont fixées à une ligne principale plus longue à intervalles réguliers. Les palangres sont posées sur le fond ou suspendues horizontalement à une profondeur prédéterminée à l'aide de flotteurs de surface. Les lignes principales peuvent atteindre 150 km de long et comporter plusieurs milliers d'hameçons.
poisson	Terme utilisé dans le présent document pour faire référence aux poissons osseux tels que le poisson de fond, le poisson pélagique et le poisson anadrome (outre le poisson de fond, on peut citer la truite arc-

	en-ciel, le saumon, le thon, le hareng et le maquereau).
poisson de fond	Espèce ou groupe de poissons qui vit la majeure partie de sa vie au fond de la mer ou à proximité du fond.
senne coulissante	Filet caractérisé par l'utilisation d'une coulisse au bas du filet pour le fermer comme une bourse et ainsi retenir tous les poissons capturés. Les sennes coulissantes, qui peuvent être très grandes, sont exploitées par un ou deux bateaux.
taux de défaillance	Pourcentage d'engins déployés pour lesquels on peut s'attendre à ce qu'ils présentent une défaillance ou qu'ils doivent être remplacés chaque année.
trappe en filet	Ensemble de filets fixes piquetés sur le rivage ou dans les estuaires qui forment un labyrinthe dans lequel les poissons peuvent facilement entrer et dont ils ne peuvent pas facilement sortir.
verveux	Ensemble de sacs cylindriques ou coniques montés sur des anneaux ou d'autres structures rigides, entièrement recouverts de filets et complétés par des ailes ou des empiles qui guident le poisson vers l'ouverture des sacs. Les verveux sont normalement utilisés en eau peu profonde.

1.0 INTRODUCTION

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) est le principal forum intergouvernemental qui, sous la direction des ministres de l'Environnement, mène une action concertée dans des dossiers environnementaux d'intérêt national et international. Les 14 gouvernements membres collaborent pour élaborer des normes et des pratiques environnementales cohérentes qui seront mises en œuvre partout au Canada.

Les ministres de l'Environnement se sont engagés à agir dans leurs champs de compétence respectifs pour améliorer continuellement le bilan du pays en matière de réduction des déchets. En 2019, ils ont approuvé la phase 1 du Plan d'action pancanadien visant l'atteinte de zéro déchet de plastique (ci-après le « plan d'action ») [CCME 2019] comme première étape de mise en œuvre de la Stratégie visant l'atteinte de zéro déchet de plastique (CCME 2018). L'une des principales mesures du plan d'action consiste à élaborer un document d'orientation pour aider les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à améliorer la collecte et la gestion des engins de pêche et d'aquaculture en fin de vie (FDV). Ce document identifie les politiques et les pratiques exemplaires de gestion pour améliorer la collecte et la gestion des engins en FDV dans le cadre de l'action prioritaire 3 de la phase 2 du plan d'action.

2.0 ÉVALUATION DES ENGINS DE PÊCHE ET D'AQUACULTURE

Cette section contient un résumé de l'évaluation des engins de pêche et d'aquaculture générés au Canada. Il est important de noter que ces données ne proviennent pas d'une vérification complète des déchets des engins de pêche et d'aquaculture. Les engins de pêche sont décrits en premier, suivis des engins d'aquaculture.

2.1 Engins de pêche

Les données annuelles estimées sur les engins de pêche en FDV ont été générées en analysant les données de Pêches et Océans Canada et les renseignements disponibles auprès d'autres agences provinciales de gestion des ressources, telles que les permis, afin d'obtenir des comptes d'équipement (c.-à-d. la quantité d'équipement activement déployé par les différents types de pêcheurs chaque année). Ces données ont ensuite été multipliées par les taux de défaillance obtenus à partir d'un large éventail de sources documentaires. Les données présentées représentent les quantités estimées d'engins en FDV générées chaque année au Canada. Cette méthodologie est résumée dans les équations ci-dessous.

$$\begin{aligned} & \text{Unités d'engins déployés par type} \times \text{Taux de défaillance annuel par type} \\ & = \text{Nombre annuel d'engins en FDV} \end{aligned}$$

$$\text{Nombre annuel d'engins en FDV} = \text{Unités stockées} + \text{Unités jetées} + \text{Unités recyclées}$$

Les données générées ont ensuite été divisées en trois catégories représentant la manière dont les engins sont gérés à la fin de leur vie : (i) stockés; (ii) mis en décharge; ou (iii) recyclés. Il est important de noter que si les engins peuvent également être gérés dans le cadre d'initiatives de réutilisation, de réparation ou de remise à neuf à petite échelle, ces données n'ont pas été prises en

compte dans le cadre de l'analyse. Les tableaux 1 et 2 résument les quantités estimées d'engins de pêche en FDV gérées par chacune de ces trois options au Canada sur une base annuelle.

Tableau 1 Estimations du devenir annuel des cordages et filets de pêche en FDV au Canada

Province, région ou territoire	Type d'engin	Pêche	Stockage	Mise en décharge	Recyclage	Unité
Colombie-Britannique	Filet maillant	Saumon	152			km
Colombie-Britannique	Senne coulissante	Saumon	2			km
Colombie-Britannique	Filet maillant	Hareng	71			km
Colombie-Britannique	Senne coulissante	Hareng	4			km
Colombie-Britannique	Chalut	Crevette	9			Filets individuels
Colombie-Britannique	Chalut	Poisson de fond	14			Filets individuels
Colombie-Britannique	Palangre	Poisson de fond	457			km
Colombie-Britannique	Chalut	Pétoncle	<1			Filets individuels
Nouveau-Brunswick	Nasse	Homard	71	93		tm de cordage
Terre-Neuve-et-Labrador	Nasse	Homard	87	115		tm de cordage
Nouvelle-Écosse	Nasse	Homard	486	644		tm de cordage
Île-du-Prince-Édouard	Nasse	Homard	37	50		tm de cordage
Québec	Nasse	Homard	9	11		tm de cordage
Atlantique	Chalut	Crevette	59			Filets individuels
Atlantique	Chalut	Poisson de fond	34			Filets individuels
Atlantique	Filet maillant	Poisson de fond	8903			km
Atlantique	Palangre	Poisson de fond	32 470			km
Atlantique	Drague	Pétoncle	72			Filets individuels
Atlantique	Filet maillant	Hareng	10			km
Atlantique	Senne coulissante	Hareng	<1			km
Québec	Filet maillant	Eau douce	25			km
Québec	Senne coulissante	Eau douce	<1			km
Québec	Verveux	Eau douce	470			Filets individuels
Québec	Trappe en filet	Eau douce	18			Filets individuels
Nouveau-Brunswick	Trappe en filet	Eau douce	25			Filets individuels
Nouveau-Brunswick	Filet maillant	Eau douce	<1			km
Ontario	Chalut	Eau douce	1			Filets individuels

Province, région ou territoire	Type d'engin	Pêche	Stockage	Mise en décharge	Recyclage	Unité
Ontario	Trappe en filet	Eau douce	1			Filets individuels
Ontario	Filet maillant	Eau douce	104			km
Manitoba	Filet maillant	Eau douce	63			km
Saskatchewan	Filet maillant	Eau douce	63			km
Territoires du Nord-Ouest	Filet maillant	Eau douce	12			km
Nunavut	Filet maillant	Eau douce	1			km

Remarque : Tous les chiffres sont arrondis au nombre entier le plus proche. km = kilomètres; tm = tonnes métriques.

Sources : Natural Resources Consultants et estimations de Cheminfo.

Il convient de noter que les filets de pêche de divers types devraient contribuer de manière considérable au poids total des engins, mais qu'ils n'ont pas pu être quantifiés avec précision. Il convient également de noter qu'aucune donnée n'a été reçue sur le recyclage des filets ou des cordages au Canada.

Tableau 2 Estimation des unités et du poids des nasses en FDV par type au Canada

Région ou province	Pêche	Stockage (x1000)	Mise en décharge (x1000)	Recyclage (x1000)	Total (x1000)	Poids moyen de la nasse (kg) ¹	Poids total (tm)
Colombie-Britannique	Crabe	4,2	2,8	2,8	9,8	18	174
Colombie-Britannique	Crevette	3,5	2,3	2,3	8,1	4	32
Colombie-Britannique	Morue charbonnière	0,1	0,1	0,1	0,3	425	134
	Sous-total	7,8	5,2	5,2	18,2		340
Nouveau-Brunswick ³	Homard	14,5	14,4	4,8	33,7	32	1076
Terre-Neuve-et-Labrador ³	Homard	22,4	22,3	7,4	52,1	32	1666
Nouvelle-Écosse ³	Homard	105,1	104,5	32,8	242,4	32	7757
Île-du-Prince-Édouard ³	Homard	16,2	16,2	5,4	37,8	32	1203
Québec ³	Homard	3,3	2,2	2,2	7,7	32	243
	Sous-total	161,5	159,6	52,6	373,7		11 945
Atlantique	Crabe des neiges	29,5	29,4	9,8	68,7	102	6997
Atlantique	Crevette	0,1	0,1	0,03	0,2	25	5
	Sous-total	29,6	29,5	9,8	68,9		7002
						Estimation totale	19 287

Remarque : kg = kilogrammes; tm = tonnes métriques.

¹ Frydendahl (2023); McCarron et Tetreault (2012); Oregon Dungeness Crab Commission (2023); Pacific Northwest Best Life (2023).

² Goodman (2020).

³ Dawe et al. (2021); Kendall et al. (2021a); Kendall et al. (2021b); Kendall et al. (2021c); Kendall et al. (2021d).

2.2 Engins d'aquaculture

Il n'a pas été possible d'estimer de manière fiable les volumes annuels de déchets d'engins du secteur canadien de l'aquaculture en utilisant des données spécifiques au Canada en raison de lacunes importantes dans les données. En l'absence de données canadiennes, les données disponibles sur la production de déchets en Norvège et en Chine ont été utilisées pour extrapoler le volume de production de l'aquaculture au Canada en 2020 et établir des estimations du volume de déchets de plastique par tonne de biomasse produite (Huntington 2019; Mengyu et al. 2018; Tian et al. 2022). Ces estimations ne tiennent pas compte des déclarations limitées sur le devenir des déchets faites par les producteurs individuels et reflètent uniquement les données sectorielles disponibles sur la production de déchets provenant des activités d'aquaculture en eau salée pour les poissons et les mollusques et crustacés.

Les estimations du volume d'engins d'aquaculture en FDV entrant dans le secteur des déchets chaque année ont été générées pour l'élevage des poissons, et des mollusques et crustacés. Comme ces deux activités du secteur de l'aquaculture entraînent une production d'engins en FDV et des activités de conservation de la valeur très différentes, ils sont présentés séparément aux tableaux 3 et 4. Les données relatives à la production d'engins en FDV pour ces activités ne comprenaient pas de renseignements sur le volume d'engins en FDV réutilisés, transformés, réparés ou abandonnés. Ces options n'ont donc pas été prises en compte dans l'analyse. En outre, les renseignements sur les engins perdus ou rejetés ne sont pas disponibles.

Tableau 3 Estimation des engins en FDV générés pour l'aquaculture des mollusques et crustacés au Canada (2020)

	T.-N.-L.	N.-É.	Î.-P.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man., Sask. et Alb.	C.-B.	Can.
Total (tm)	118	42	727	77	12	-	-	278	1254

Remarque : Alb. = Alberta; Can. = Canada; C.-B. = Colombie-Britannique; Î.-P.-É. = Île-du-Prince-Édouard; Man. = Manitoba; N.-B. = Nouveau-Brunswick; N.-É. = Nouvelle-Écosse; Ont. = Ontario; Qc = Québec; Sask. = Saskatchewan; tm = tonnes métriques; T.-N.-L. = Terre-Neuve-et-Labrador.

Sources : Natural Resources Consultants et estimations de Cheminfo.

Tableau 4 Estimation des engins en FDV générés pour l'aquaculture des poissons au Canada (2020)

	T.-N.-L.	N.-É.	Î.-P.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man., Sask. et Alb.	C.-B.	Can.
Total (tm)	86	129	7	208	8	6	-	1030	1474

Remarque : Alb. = Alberta; Can. = Canada; C.-B. = Colombie-Britannique; Î.-P.-É. = Île-du-Prince-Édouard; Man. = Manitoba; N.-B. = Nouveau-Brunswick; N.-É. = Nouvelle-Écosse; Ont. = Ontario; Qc = Québec; Sask. = Saskatchewan; tm = tonnes métriques; T.-N.-L. = Terre-Neuve-et-Labrador.

Source : Les estimations sont basées sur l'application des statistiques de production de 2020 aux extrapolations des données norvégiennes de 2014 pour la production de déchets de microplastique par type d'infrastructure (Tian et al. 2022).

Tableau 5 Pourcentage estimé du total des engins en FDV générés pour l'aquaculture des poissons au Canada, par type de matériel (2020)

	Pourcentage du total des engins d'aquaculture
Anneaux pour cages marines	55 %
Tuyaux d'alimentation	6 %
Filets de confinement	20 %
Cordages	14 %

Source : Les estimations sont basées sur l'application des statistiques de production de 2020 (tonnes) aux extrapolations des données norvégiennes de 2014 pour la production de déchets de microplastique par type d'infrastructure (Huntington 2019).

2.3 Totaux des engins de pêche et d'aquaculture

On estime que plus de 40 000 km de lignes et de filets de pêche (palangres, filets maillants et sennes coulissantes) et plus de 700 chaluts, verveux et trappes en filet sont stockés chaque année au Canada, tandis qu'environ 1603 tonnes de cordages provenant de la pêche au homard ont été stockées ou mises en décharge au Canada en 2020 (tableau 1). On estime que 19 287 000 tonnes de nasses diverses ont été mises en décharge, stockées ou recyclées en 2020 (tableau 2). On estime qu'environ 1254 tonnes d'engins pour l'aquaculture des mollusques et crustacés ont été générées au Canada en 2020 (tableau 3), tout comme 1474 tonnes d'engins pour l'aquaculture des poissons (tableau 4). À ce nombre s'ajoutent la longueur du fil de pêche et le nombre de filets pour lesquels aucun poids n'était disponible.

3.0 ANALYSE DES POLITIQUES ET DES PRATIQUES EXEMPLAIRES

Les 10 politiques et pratiques suivantes ont été présélectionnées parmi 30 options à l'issue de recherches, d'entretiens et d'ateliers avec les intervenants et les parties intéressées :

- Développement des infrastructures;
- Responsabilité élargie des producteurs (REP);
- Normes de conception circulaire;
- Écoconception;
- Traçabilité des polymères;
- Interdiction ou obligation de certains types d'engins de pêche;
- Partenariats;
- Suivi des engins;
- Approvisionnement écologique;
- Normes de certification.

Pour chacune des politiques et pratiques, une section aborde les points suivants :

1. Défis liés à la mise en œuvre des politiques et des pratiques présélectionnées;
2. Identification des politiques susceptibles d'être mises en œuvre au Canada à court, moyen ou long terme;
3. Renseignements sur les étapes ou les travaux supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour mettre en œuvre les politiques et les pratiques présélectionnées.

3.1 Développement des infrastructures

Des infrastructures de collecte, de nettoyage, de séparation et de tri des engins seront nécessaires si le résultat souhaité de la gestion des engins de pêche et d'aquaculture en FDV est de recycler autant de matériel que possible. Il peut être difficile pour les recycleurs d'accepter des matières qui ne sont pas correctement nettoyées (pour minimiser les contaminations telles que les organismes bioencrasseurs), séparées par type de matière et triées par type de résine.

De nombreuses régions du Canada ne disposent pas de centres de collecte. Les stations de transfert municipales ou régionales peuvent avoir des limitations ou des restrictions concernant les engins de pêche et d'aquaculture en FDV. Par conséquent, certaines régions nécessiteront de nouvelles infrastructures pour la collecte, le stockage, le nettoyage, la séparation et le tri de ces engins. D'autres ne nécessiteront pas d'infrastructures de collecte et de stockage, mais pourraient néanmoins exiger que les engins en FDV soient nettoyés, séparés et triés par type de matière.

La présente section traite du développement des infrastructures, mais ne traite pas de la façon dont leur développement serait financé. Quel que soit le mécanisme de financement, le processus de développement devra tenir compte des engins en FDV générés dans la région, des infrastructures existantes de gestion des matières résiduelles, et de la disponibilité des collecteurs et des recycleurs locaux.

3.1.1 Défis liés à la mise en œuvre des infrastructures

Les besoins régionaux doivent être pris en considération afin de mettre en place des installations efficaces pour préparer les engins de pêche et d'aquaculture en FDV en vue de leur recyclage. Les variables principales sont les suivantes : (i) l'emplacement et le type d'engin utilisé; (ii) le coût et la disponibilité de la main-d'œuvre locale; (iii) la disponibilité des recycleurs et des transformateurs en aval; (iv) le volume des différents types d'engins à gérer; (v) l'espace disponible et les coûts immobiliers; et (vi) la distance entre les recycleurs et les transformateurs en aval et les marchés. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre chacune de ces variables et trouver des solutions pour les différentes régions du Canada.

Les installations qui collectent et nettoient actuellement les engins de pêche en FDV à des fins de séparation des matières et de transmission aux recycleurs en aval sont généralement situées dans des pays où la valeur des devises et le coût de la main-d'œuvre sont faibles, ce qui indique que le processus peut être coûteux et prendre du temps. La proximité d'une région avec d'importants centres de fabrication, d'approvisionnement, de services ou de transport peut avoir une incidence sur le niveau de manutention et de transformation viable dans la zone locale. Si les installations de

récupération des matières peuvent utiliser des processus automatisés (tels que des lecteurs optiques et des jets d'air qui séparent les différentes résines plastiques), ces processus peuvent ne pas être une option pour les engins de pêche et d'aquaculture en FDV, compte tenu de la diversité des équipements et du processus potentiellement complexe de déconstruction de ces engins.

Les ports ne disposent souvent pas de l'espace et des ressources nécessaires pour stocker, nettoyer, séparer ou trier les engins en FDV. Bon nombre d'intervenants et de parties intéressées ont indiqué que l'utilisation des ports pour ce type d'activité aurait des conséquences négatives.

3.1.2 Considérations sur les délais de mise en œuvre au Canada

Des organismes comme l'Ocean Legacy Foundation (OLF) ont déjà montré, grâce à des programmes existants, que la mise en place d'infrastructures de collecte est une étape fondamentale dans la mise sur pied d'un système de gestion des engins en FDV qui recycle les plastiques dans la mesure du possible. Cette approche encourage l'élimination responsable lorsque le recyclage n'est pas une option viable. À court terme, l'identification des régions qui pourraient bénéficier le plus de la construction de dépôts de collecte et la recherche d'emplacements appropriés pour ces dépôts constitueraient une première étape importante.

Des discussions ont cours sur la meilleure façon d'établir des dépôts dans les différentes régions du Canada. Certains intervenants et certaines parties intéressées de la région de l'Atlantique ont indiqué que les pêcheurs et les aquaculteurs transportent déjà leurs engins vers des stations de transfert et qu'aucun dépôt supplémentaire n'est nécessaire. Cependant, la Fishing Gear Coalition of Atlantic Canada (FGCAC) et d'autres parties ont indiqué que : (i) de nombreux pêcheurs et aquaculteurs stockent des pièges, des cordages et d'autres engins hors d'usage sur leur propriété personnelle pendant de longues périodes sans plan d'élimination à long terme (profitant de programmes comme ceux de la FGCAC pour la collecte et l'élimination gratuites); et (ii) la décharge illégale d'équipements hors d'usage pour des raisons liées au coût (par opposition aux précautions de sécurité, etc.) se produit encore dans la région canadienne de l'Atlantique. En outre, certains gestionnaires de matières résiduelles de la région de l'Atlantique ont indiqué que les stations de transfert ne disposent pas de l'espace, du temps ou de l'expertise nécessaires pour organiser, trier et nettoyer (à des fins de recyclage) les engins dans leur espace. Ainsi, si l'objectif final est le recyclage, de nouvelles infrastructures seraient nécessaires. Compte tenu des incertitudes concernant ces dépôts, il est recommandé de poursuivre les recherches, et une procédure pour y arriver est proposée à la section 3.1.3.

Dans l'ensemble, le développement des infrastructures de collecte se heurte à plusieurs difficultés. Par exemple, si des infrastructures de collecte et de stockage sont mises en place, mais qu'il n'y a pas de main-d'œuvre pour le tri ou le nettoyage, les engins en FDV s'accumuleront dans ces dépôts sans aucune destination. De même, si le nettoyage et le tri ont lieu, il peut être difficile de trouver des recycleurs pour traiter les engins en FDV, et les matières nettoyées et triées s'accumuleraient dans les dépôts. Par ailleurs, si les engins ne sont jamais collectés, triés et nettoyés, il sera difficile de trouver des recycleurs. Quoi qu'il en soit, à court terme, des recherches supplémentaires sont probablement nécessaires et le développement des infrastructures qui soutiendront le recyclage devrait être considéré comme un objectif à moyen ou à long terme.

3.1.3 Travaux potentiels pour soutenir la mise en œuvre

Des recherches supplémentaires devraient constituer la première étape vers le développement d'infrastructures pour la collecte, l'entreposage, le nettoyage, la séparation et le tri des engins de pêche et d'aquaculture en FDV. La liste numérotée suivante présente les étapes de recherche potentielles qui pourraient être utilisées pour déterminer le type d'infrastructure nécessaire dans chaque région du pays.

1. **Identifications des régions :** il convient d'identifier les différentes zones géographiques du Canada qui pourraient partager ou nécessiter des infrastructures pour une ou plusieurs des étapes du processus (collecte, stockage, nettoyage, séparation et tri des matières).
 - a. Identifier les zones où les pêcheurs et les aquaculteurs peuvent utiliser des types d'engins semblables. Étudier la possibilité de conclure des accords ou de prendre des mesures incitatives pour que les exploitants utilisent des engins constitués des mêmes types de matières ou ayant une construction commune afin de faciliter la séparation et le tri¹.
 - b. Travailler avec les gestionnaires locaux de matières résiduelles pour étudier les partenariats possibles afin d'utiliser les infrastructures existantes de gestion des matières résiduelles.
 - c. Rechercher les zones où la densité ou le volume de production d'engins nécessite des infrastructures de collecte. Dans les zones à faible densité, on peut envisager d'utiliser plusieurs dépôts de collecte, de stockage et de nettoyage qui alimentent des installations de tri plus centralisées.
 - d. Essayer de localiser des propriétés relativement proches d'une ou plusieurs installations de réception portuaires, plutôt que d'utiliser l'installation de réception portuaire pour la collecte. Cette approche pourrait réduire la congestion des installations portuaires.
2. **Identification des organismes :** il convient d'identifier les organismes qui gèrent les engins en FDV, de la collecte au recyclage. Les organismes locaux peuvent souvent tirer parti des réseaux locaux pour mettre en place des systèmes de collecte efficaces, mais ils n'ont pas toujours les ressources nécessaires pour gérer des opérations de nettoyage, de séparation et de recyclage de plus grande envergure. L'élaboration de programmes de REP en conjonction avec la planification des infrastructures peut contribuer à soutenir la gestion en FDV et à déterminer la viabilité des options de développement des infrastructures.
3. **Identification des recycleurs :** il convient d'identifier les recycleurs capables de gérer le recyclage des différents types de plastique présents dans les engins en FDV. En outre, il est important de comprendre les coûts d'expédition des matières vers ces recycleurs à partir de différentes régions du Canada. Dans certaines circonstances, en fonction du volume et des coûts d'expédition, il peut être avantageux de stocker les matières pendant une longue période avant de les envoyer aux recycleurs, voire de mettre les plastiques en décharge dans les régions où les coûts d'expédition sont très élevés et les volumes très faibles.

¹ Les normes de conception circulaire seront essentielles à la mise en œuvre de tout programme de recyclage des engins en FDV, et ces normes doivent être conçues en collaboration avec les recycleurs, les pêcheurs, les aquaculteurs et les fabricants d'engins.

3.2 Responsabilité élargie des producteurs

La REP est une approche de politique environnementale selon laquelle la responsabilité d'un producteur envers un produit s'applique aussi à l'étape post-consommation de son cycle de vie. Les politiques de REP rendent les producteurs responsables de la gestion d'un produit en FDV et garantissent que ceux-ci intègrent les coûts de gestion en FDV dans le coût global du produit. Ce mécanisme permet de générer des fonds pour le programme de REP, mais aussi de faciliter la collecte et le transport des matières, de développer et d'exploiter des infrastructures nécessaires à la collecte, au transport et au traitement, et d'éduquer les utilisateurs finaux. Le fait d'imposer la responsabilité de la gestion en FDV aux producteurs d'engins incite ces derniers à fournir des engins plus faciles à gérer dans l'ordre de préférence de la hiérarchie de gestion des déchets. Au Canada, ce sont les gouvernements provinciaux et territoriaux qui mettent en œuvre les politiques de gestion des matières résiduelles telles que la REP.

La capacité des politiques de REP à intégrer les décisions environnementales tout au long du cycle de vie d'un produit, de la conception à la gestion en FDV, a rendu les programmes de REP de plus en plus populaires pour un nombre croissant de types de produits au Canada, aux États-Unis, en Europe et ailleurs. L'Union européenne (UE), dans le cadre de la directive relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement (UE/2019/904), impose aux États membres d'établir des régimes de REP pour les producteurs d'engins de pêche et d'aquaculture contenant du plastique. La directive couvre les dix types de produits en plastique à usage unique les plus fréquemment trouvés sur les plages de l'UE (on estime qu'ils représentent environ 86 % des plastiques à usage unique trouvés dans les dénombrements), ainsi que les engins de pêche et d'aquaculture contenant du plastique et les produits fabriqués à partir de plastique oxodégradable. La directive impose aux États membres de l'UE de faire rapport sur les engins de pêche mis sur le marché et sur les déchets d'engins de pêche collectés depuis 2022. Les États membres devaient également fixer des objectifs de collecte pour les engins de pêche avant juillet 2021. L'Autriche, la Suède et l'Estonie ont été parmi les premiers pays à transposer la directive européenne dans leur cadre national. En dehors de l'UE, la Norvège et le Royaume-Uni prévoient des politiques semblables.

3.2.1 Défis liés à la mise en œuvre de la REP

Les programmes de REP peuvent être difficiles à mettre en œuvre en raison du nombre de parties concernées, de la complexité à définir les producteurs et les matières obligatoires, et des incertitudes concernant la comparaison entre les coûts de gestion d'un type de matière résiduelle et les ressources que les utilisateurs finaux peuvent être en mesure de supporter. La REP pour les engins de pêche et d'aquaculture pourrait être plus complexe que celle pour les programmes déjà mis en œuvre dans les territoires canadiens, en raison de la composition des matériaux, du degré de contamination, de la disponibilité des infrastructures existantes et de l'absence de marchés finaux. La plupart des programmes de REP au Canada ont été créés en s'appuyant sur des investissements en infrastructure existants réalisés par le public au cours de plusieurs décennies. Cependant, les infrastructures de collecte, de nettoyage et de déconstruction des engins de pêche et d'aquaculture en fin de vie sont beaucoup moins répandues au Canada. Par rapport aux programmes de REP existants, le temps nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un

programme de REP pour les engins de pêche et d'aquaculture en FDV, y compris la mise en place des infrastructures nécessaires, devrait être considérable.

Les préoccupations concernant les coûts élevés et le fardeau administratif s'inscrivent également dans un contexte de compétitivité internationale. Les producteurs d'engins de pêche pourraient refiler les coûts supplémentaires découlant de la REP aux utilisateurs finaux, qui sont en concurrence avec les utilisateurs finaux internationaux. Cette situation serait préoccupante pour les exploitants canadiens en raison de la proximité des producteurs américains, qui ont des coûts d'exploitation moins élevés. Ce scénario pourrait être particulièrement problématique étant donné que certains intervenants et certaines parties intéressées ont indiqué qu'un nombre relativement restreint de producteurs (neuf à notre connaissance) fournissent la majorité de ces engins aux exploitants canadiens. Par conséquent, le coût du développement des infrastructures et du maintien d'un système de recyclage des engins de pêche et d'aquaculture en FDV pourrait s'appliquer à un petit nombre de parties.

3.2.2 Considérations sur les délais de mise en œuvre au Canada

Les provinces et les territoires en sont à des stades différents de la mise en œuvre de la REP. Certains gouvernements ont entamé des discussions avec des organismes tels que la FGCAC afin d'étudier la faisabilité d'une REP pour les engins de pêche et d'aquaculture.

Plusieurs intervenants et parties intéressées ont suggéré de lancer les programmes de REP par étapes, en commençant par les produits communs à plusieurs industries, tels que les cordages. D'autres ont indiqué que le fait de tirer des leçons des programmes de REP en cours, tels que le programme AgriRECUP pour les plastiques agricoles, ou de collaborer avec ceux-ci, ainsi que d'explorer des synergies possibles avec des matières communes pourrait être un moyen de prendre des mesures en vue de la mise en œuvre de la REP.

La FGCAC dirige la collecte et le traitement des engins de pêche dans les provinces de l'Atlantique. La FGCAC a également identifié des recycleurs pour de nombreuses matières en FDV générées par les pêcheurs et les aquaculteurs, ainsi qu'un réseau de stations de transfert et d'autres infrastructures existantes de gestion des matières résiduelles qui serviront de lieux de stockage pour certaines matières. L'OLF a établi sept dépôts de collecte le long de la côte de la Colombie-Britannique et recycle une partie des plastiques qu'elle est en mesure de collecter dans les dépôts. La fondation recueille également des renseignements sur les principaux générateurs d'engins en FDV en Colombie-Britannique afin de faciliter les efforts ultérieurs de mise en œuvre de la REP. L'OLF a récemment pris de l'expansion au Canada atlantique; elle a établi deux sites officiels en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, et recueille également des matières sur six quais dans ces provinces.

3.2.3 Travaux potentiels pour soutenir la mise en œuvre

La mise en œuvre de la REP nécessitera une meilleure compréhension du nombre et des types de producteurs d'engins, des types de matières que les producteurs seront tenus de gérer, des groupes ciblés (p. ex., les pêcheurs commerciaux, les aquaculteurs et les pêcheurs récréatifs), des coûts potentiels et du temps nécessaire à la mise en œuvre. Comme indiqué plus haut, il est peu probable

que ces travaux soient achevés à court terme et il faudra probablement déployer des efforts soutenus pour les mener à bien. Les travaux devront inclure des séances de mobilisation approfondies avec les producteurs d'engins, les pêcheurs et les aquaculteurs, les gestionnaires de matières résiduelles et les organismes qui travaillent actuellement au recyclage des engins. Compte tenu de la nécessité d'assurer la cohérence des politiques, il convient d'étudier la mise en œuvre de la REP à l'échelle du Canada.

Les intervenants et les parties intéressées ont discuté de l'importance d'élaborer des politiques de soutien à la REP, telles que des interdictions ou des restrictions visant à accroître la collecte d'engins, ainsi que des exigences en matière d'approvisionnement écologique ou de contenu recyclé afin de renforcer la demande de produits recyclés. Ils ont également souligné l'importance de disposer de mesures et d'objectifs de rendement réalisables, et l'utilité d'impliquer des organismes qui gèrent et exploitent des programmes de REP pour des matières semblables. De plus, ils ont indiqué que la REP pourrait être introduite progressivement, en commençant par les matières les plus répandues ou les plus facilement recyclables.

3.3 Normes de conception circulaire

L'intégration de la conception circulaire permettra d'obtenir un produit à plus longue durée de vie qui pourra être réparé ou modernisé, ou qui tiendra compte des personnes ou des entreprises qui le fabriquent, l'entretiennent et le recyclent. Des facteurs tels que le nombre et les types de matières, et la facilité de séparation sont pris en compte lorsque les produits sont fabriqués selon des normes de conception circulaire.

Les recycleurs ont généralement besoin d'un flux propre d'un seul polymère pour produire un produit qui peut être vendu dans des applications ayant des marchés finaux intéressants.

La conception d'engins relativement faciles à séparer en composants est l'un des principaux obstacles au recyclage des engins en FDV. En rendant ce processus aussi facile, rapide et efficace que possible, il est possible de réduire considérablement les coûts de recyclage.

L'importance de ces normes est démontrée par l'approche de la Commission européenne, qui a demandé aux organismes européens de normalisation d'élaborer des normes alignées sur la conception circulaire des engins de pêche (Landbell Group 2020). Le Comité européen de normalisation a créé un comité technique chargé d'examiner les différents aspects des engins de pêche circulaires et d'élaborer des normes.

3.3.1 Défis liés à la mise en œuvre des normes de conception circulaire

Les normes de conception circulaire devront réussir à s'affranchir de plusieurs exigences contradictoires. Bien qu'il soit souhaitable d'utiliser une seule résine plastique pour le recyclage, les engins doivent être suffisamment résistants pour survivre aux conditions marines afin d'éviter les rejets accidentels dans l'environnement. De plus, la conception des engins de pêche doit être conforme aux exigences fédérales en matière de permis. C'est pourquoi certains engins sont conçus avec plusieurs résines. En outre, certains engins ne peuvent pas être fabriqués à partir d'une seule matière. De nombreux types de pièges utilisent différentes matières tels que les métaux, le

béton, les plastiques et le bois. La nécessité de fabriquer des engins faciles à démonter et à recycler doit être conciliée avec la nécessité pour les engins de faire leur travail correctement, d'être durables et d'être suffisamment résistants pour survivre dans les environnements marins difficiles dans lesquels ils opèrent.

Les exigences en matière de conception circulaire des engins utilisés par les pêcheurs et les aquaculteurs canadiens pourraient entraîner une augmentation des coûts. Les prix seraient alors moins avantageux par rapport à la concurrence si celle-ci est en mesure d'obtenir des matières plus abordables et de faire payer ses produits moins cher. Pour réduire cet obstacle pour les exploitants canadiens, les gouvernements devraient établir des normes de conception circulaire à l'échelle multinationale, en coopération avec d'autres autorités telles que les États-Unis ou l'UE. Le principal défi lié à cette approche de conception est le risque que les différents gouvernements mettent en place des normes différentes concernant les engins et leur construction, ce qui peut être évité par des normes alignées. L'approche peut également poser un problème au Canada, si les gouvernements provinciaux appliquent déjà des exigences différentes pour les engins. Ces questions d'alignement ne peuvent être réglées que par le biais d'une coopération et d'un dialogue intergouvernementaux.

Les intervenants et les parties intéressées ont discuté de la complexité des engins, et du manque de travaux de recherche et de développement sur la manière d'améliorer la recyclabilité sans compromettre la durabilité. Ils ont également mentionné la nécessité de développer et de renforcer les marchés des matières recyclées. Les intervenants et les parties intéressées ont aussi évoqué le vaste marché mondial, dont le Canada n'occupe qu'une petite partie. Ainsi, l'imposition de normes au Canada pourrait augmenter les coûts et rendre le pays moins compétitif. Ils ont discuté de la prévalence des engins artisanaux et personnalisés et du risque d'accroître leur utilisation en renforçant les normes. Enfin, les intervenants et les parties intéressées ont souligné l'importance de l'alignement entre les différents gouvernements canadiens.

3.3.2 Considérations sur les délais de mise en œuvre au Canada

Il n'existe probablement pas de solution à court terme pour la mise en place de normes de conception circulaire exhaustives pour les engins de pêche et d'aquaculture. Comme indiqué à la section 3.3.1, la mise en œuvre d'exigences pour les pêcheurs et les aquaculteurs canadiens (ou les fabricants et importateurs d'engins) pourrait poser des problèmes de compétitivité. Les intervenants et les parties intéressées ont indiqué que les gouvernements devraient se concentrer sur le ciblage des occasions présentant moins d'obstacles à la mise en œuvre. Par exemple, le point de départ pour imposer ou encourager le recyclage pourrait être les engins ayant une différence de prix raisonnable entre l'option plus facilement recyclable et l'option plus difficile à recycler. Au fil du temps, on pourrait cibler de nouvelles possibilités de substitution et se diriger progressivement vers un ensemble plus large de normes de conception circulaire mettant l'accent sur l'utilisation de matières recyclables et sur la facilité à séparer les matières dont se composent les engins.

3.3.3 Travaux potentiels pour soutenir la mise en œuvre

Comme indiqué ci-dessus, les commentaires des intervenants et des parties intéressées portaient sur l'établissement d'exigences qui permettront aux pêcheurs et aux aquaculteurs de s'orienter vers des engins qui :

- incorporent davantage de matières recyclables;
- sont plus faciles à séparer;
- n'entraînent pas une augmentation considérable des coûts ou ne compromettent pas le rendement ou la durabilité.

Les intervenants et les parties intéressées ont recommandé qu'un soutien accru à la recherche et au développement serait prudent pour certains matériaux et produits afin de tenir compte de la recyclabilité sans compromettre la durabilité. Ils ont également souligné l'importance d'une formation et d'une sensibilisation adéquates dans l'ensemble de l'industrie, ainsi que l'importance d'aider l'industrie canadienne à rester compétitive jusqu'à ce que d'autres gouvernements étrangers élaborent des exigences.

3.4 Conception écologique

L'utilisation de matières moins nocives pour la vie marine et l'environnement devrait être envisagée lors de l'élaboration de normes ou de critères de conception circulaire et lors de l'interdiction ou de l'imposition de certains engins de pêche.

3.4.1 Défis liés à la mise en œuvre de la conception écologique

Les intervenants et les parties intéressées ont indiqué que le milieu marin est très différent de l'environnement terrestre. L'utilisation de matières biodégradables dans l'environnement terrestre peut causer des défaillances prématurées dans le milieu marin. Des taux de défaillance plus élevés pourraient alors entraîner une augmentation des coûts, des pertes de prises, des évasions et du nombre d'engins fantômes. Si les matières biodégradables sont plus chères que celles non biodégradables, le coût des engins pourrait également augmenter.

Il n'existe actuellement aucune norme ou certification en matière de conception écologique, ce qui pourrait limiter l'efficacité de cette pratique en tant que pratique exemplaire de l'industrie. On pourrait envisager des politiques exigeant une conception écologique.

3.4.2 Considérations sur les délais de mise en œuvre au Canada

À l'instar des normes de conception circulaire, des exigences exhaustives pourraient ne pas être réalistes à court terme, car des travaux supplémentaires doivent être entrepris pour déterminer quels types d'engins sont préférables pour la transition vers des matières plus durables. Lors d'un atelier, un participant a indiqué que les élastiques à homard, qui sont généralement à usage unique et peuvent être perdus accidentellement, seraient un bon candidat pour les matières biodégradables.

Il convient de noter que certaines matières durables peuvent ne pas être biodégradables, car certaines se décomposent en microplastiques qui peuvent causer des dommages. Dans l'ensemble, on doit prendre en compte plusieurs priorités concurrentes en matière de sélection des matières avant d'adopter des mesures qui influenceront sur les engins. Les décideurs politiques devront équilibrer ces priorités à mesure que les technologies progressent.

3.4.3 Travaux potentiels pour soutenir la mise en œuvre

Il convient de mener des recherches régionales en interrogeant les organismes de réglementation, les fabricants d'engins concernés, les pêcheurs et les aquaculteurs sur les types d'engins qui présentent le plus de risques pour l'environnement et qui peuvent faire la transition vers des matières moins nocives en cas de rejet. Les objets tels que les sacs d'alimentation, les élastiques à homard et d'autres petits objets susceptibles d'être perdus en raison de tempêtes, d'accidents ou de négligences pourraient être prioritaires, tout comme les articles à usage unique qui ne sont pas toujours collectés de manière appropriée.

Les résultats de cet examen serviraient à déterminer les types d'engins à remplacer par des solutions moins nocives au coût supplémentaire le plus bas. En outre, ils permettraient de déterminer les domaines où la réutilisation ou le recyclage sont déjà en place et où la substitution serait moins attrayante.

Ce processus devrait être répété à mesure que la technologie progresse et que des liens sont établis entre les organismes de réglementation, les fabricants d'engins, les distributeurs et les exploitants afin d'améliorer et de normaliser les engins utilisés.

3.5 Traçabilité des polymères

Au Canada, tous les engins commerciaux non entretenus doivent être munis de marqueurs identifiables, tels que des étiquettes, qui peuvent être utilisés pour établir la propriété des engins et rétablir le lien entre les engins perdus et leurs propriétaires. Des identificateurs d'engins supplémentaires indiquant la région, les espèces cibles et la zone de pêche individuelle peuvent également être nécessaires, comme c'est le cas dans le Canada atlantique, où les cordages de pêche à engins fixes non entretenus sont dotés d'identificateurs tissés. Cette exigence vise à maintenir l'accès aux marchés américains en démontrant que les mesures de gestion de la pêche sont comparables entre le Canada et les États-Unis. Outre l'amélioration de la traçabilité des pêcheries, comme les renseignements sur les quantités utilisées et le lieu d'utilisation, il est essentiel de connaître les matières utilisées dans la fabrication des engins de pêche et d'aquaculture pour pouvoir renforcer l'approche d'économie circulaire à l'égard de ces engins. La présente section examine les politiques et les pratiques qui garantiraient la traçabilité des différents polymères contenus dans les engins. Une fois que les engins de pêche ou d'aquaculture sont dans l'eau, il peut être difficile de déterminer les produits qu'ils contiennent, leur origine et leur fournisseur. Ces renseignements pourraient être obtenus par la mise en œuvre d'une politique obligeant les producteurs à obtenir et à partager des données sur les matières contenues dans leurs engins tout au long de la chaîne d'approvisionnement inversée. Ces données pourraient être utilisées dans le cadre de la création d'une capacité de tri et de recyclage efficace, afin que les transformateurs aient une grande confiance à l'égard des matières particulières qu'ils gèrent. Ces mesures pourraient

également contribuer aux exigences minimales de contenu recyclé, ainsi qu'aux mesures incitatives pour le retour d'engins aux fins de recyclage.

3.5.1 Défis associés à la traçabilité des différents polymères dans les engins

L'un des principaux défis à relever pour assurer la traçabilité des polymères dans les engins est de trouver une méthode d'étiquetage appropriée. Des étiquettes ont été proposées, mais elles peuvent se détacher, en particulier lorsque l'engin lui-même a été soumis à des conditions difficiles et a été endommagé. Des codes à réponse rapide (QR) ont également été proposés dans certains documents, mais ils devraient être imprimés sur les engins de sorte à ne pas devenir illisibles pendant la durée de vie des engins. Il peut être nécessaire d'adopter une approche variée, où divers types d'engins de pêche devront utiliser des stratégies différentes, de sorte que les méthodes de marquage durent toute la durée de vie de chaque engin et soient appliquées stratégiquement afin que les cordages et les engins de pêche soient identifiables même s'ils sont endommagés.

La compétitivité internationale peut constituer l'obstacle le plus important à la progression des exigences en matière de fabrication d'engins, car les produits spécifiques au Canada entraîneraient une augmentation des dépenses en capital. Comme pour toutes les nouvelles exigences en matière d'engins de pêche, il serait nécessaire de négocier avec les fabricants d'engins, en coordination avec d'autres gouvernements étrangers, afin d'obtenir l'appui des fabricants. Il est important que l'adoption provinciale de mesures concernant le marquage des matières fasse l'objet d'une surveillance ou de lignes directrices pancanadiennes pour s'assurer que les infrastructures régionales puissent s'adapter à la demande de recyclage. Cette stratégie pourrait également soutenir le marquage des produits au-delà de l'industrie de la pêche pour inclure toutes les autres activités en mer ou d'autres applications.

3.5.2 Considérations sur les délais de mise en œuvre au Canada

Il n'existe pas de solution à court terme pour mettre en œuvre un ensemble complet de normes de traçabilité des polymères au Canada. Cette possibilité devrait plutôt être envisagée dans un contexte international et à long terme. À moyen terme, des gains d'efficacité tels que la normalisation de certains types d'engins seront nécessaires pour faciliter la fabrication et augmenter la probabilité de conformité des fabricants. De telles actions doivent être entreprises au cas par cas et avec prudence afin d'éviter des conséquences imprévues.

3.5.3 Travaux potentiels pour soutenir la mise en œuvre

L'établissement de liens avec d'autres autorités qui travaillent actuellement à l'élaboration de normes de conception circulaires des engins de pêche, y compris l'UE, permettra d'accroître la conformité des fabricants d'engins et de garantir la prise en compte du point de vue canadien. Des efforts semblables devraient être entrepris avec les organismes de réglementation des États-Unis et d'autres pays avec lesquels les pêcheurs et les aquaculteurs canadiens sont en concurrence, afin de maintenir l'égalité entre les exigences de l'industrie de la pêche et d'accroître la demande du marché pour les exigences de traçabilité des engins de pêche.

Pour collaborer avec ces instances internationales, le Canada doit être prêt à proposer des méthodes et des priorités fondées sur des données probantes pour améliorer la traçabilité. La recherche devra être menée en collaboration avec les pêcheurs, les aquaculteurs, les gestionnaires de matières résiduelles, et les fabricants et distributeurs d'engins afin de déterminer les engins et les matières les mieux adaptés à la modification, et de s'assurer de l'appui du secteur.

3.6 Interdiction ou obligation de certains types d'engins de pêche

Certains types d'engins de pêche et d'aquaculture se perdent plus facilement dans l'environnement que d'autres, comme les engins en polystyrène ou en polyuréthane. Par exemple, il a été constaté que le polystyrène expansé se répandait facilement dans l'environnement et qu'il était nocif. Ainsi, certaines autorités l'interdisent, tandis que d'autres imposent des conditions à son utilisation, comme une coque extérieure dure qui empêche les rejets. Un exemple de ce type d'interdiction se trouve dans l'État de Washington, où l'on a promulgué, en avril 2023, une loi qui interdit, depuis janvier 2024, la vente et l'installation de structures au-dessus de l'eau, y compris les quais, les flotteurs et les passerelles, contenant de la mousse plastique expansée ou extrudée qui n'est pas entièrement confinée dans une autre matière.

3.6.1 Défis liés à l'interdiction ou à l'obligation de certains types d'engins de pêche

Les intervenants et les parties intéressées ont relativement bien coté cette politique, mais ils ont aussi clairement estimé que toute interdiction ou obligation devrait être soigneusement examinée afin d'éviter des effets secondaires imprévus. Les intervenants et les parties intéressées ont indiqué que l'interdiction de certains équipements pourrait entraîner : (i) des pratiques illégales d'élimination et de déversement des matières résiduelles pour éviter de se faire prendre; (ii) une non-conformité généralisée; (iii) une augmentation des engins artisanaux et personnalisés afin que les types d'engins souhaités puissent continuer à être utilisés malgré les restrictions à l'importation; et (iv) des problèmes potentiels de compétitivité pour les exploitants canadiens, qui pourraient être contraints d'acheter des engins plus chers que ceux utilisés par les exploitants en dehors du pays.

Ils ont également indiqué qu'il n'était pas souhaitable d'interdire certains engins à moins qu'il existe des solutions de rechange bien développées et largement disponibles, à un prix compétitif par rapport au produit interdit. En outre, les intervenants et les parties intéressées ont mentionné qu'ils préféreraient que les obligations ou les interdictions soient introduites progressivement afin de donner aux pêcheurs et aux aquaculteurs le temps d'adapter leurs engins et aux fabricants et distributeurs le temps d'écouler leurs stocks d'articles en voie d'interdiction et de modifier leur production. Enfin, plusieurs intervenants et parties intéressées ont précisé que les interdictions ou les obligations nécessiteraient une mise en œuvre importante, et que certains gouvernements pourraient avoir de la difficulté avec la main-d'œuvre et la surveillance supplémentaires nécessaires.

Selon les intervenants et les parties intéressées, les interdictions peuvent avoir une incidence disproportionnée sur les petits pêcheurs et exploitations aquacoles, qui ont des ressources plus limitées et qui ne peuvent pas absorber les coûts supplémentaires comme le font les entités plus importantes. Ils ont également fait remarquer que toute interdiction ou obligation devrait s'appliquer à l'ensemble du Canada afin de maintenir des conditions de concurrence équitables.

L'introduction d'obligations ou d'interdictions nécessiterait également la mise en place de mécanismes de contrôle de la conformité. Certaines exigences ont déjà été incluses dans les permis délivrés par le ministère des Pêches et des Océans de la Colombie-Britannique, mais des défis ont été soulevés en ce qui concerne la mise en œuvre et le calendrier. Il est également important que les organismes de réglementation suivent l'innovation en matière d'engin.

Lors des discussions sur les obligations relatives à l'utilisation de matières biodégradables, des inquiétudes ont été exprimées quant à l'obligation d'utiliser un type d'engin plus faible, ce qui pourrait augmenter le nombre de pertes. D'autres préoccupations portent sur le fait que ces matières peuvent réduire la recyclabilité, qu'elles peuvent augmenter le rejet de microplastiques dans le milieu marin, et que la combinaison d'un filet non biodégradable et d'un cordage biodégradable pourrait entraîner la perte du filet.

3.6.2 Considérations sur les délais de mise en œuvre au Canada

Toute interdiction ou obligation à court terme concernerait des matières qui ont déjà été identifiées comme problématiques, pour lesquelles il existe déjà des solutions de rechange compétitives, et qui ont déjà été interdites ou restreintes dans d'autres territoires (p. ex., le polystyrène expansé exposé). Toute interdiction ou obligation potentielle qui ne répondrait pas à ces critères devrait être envisagée à moyen ou à long terme, de préférence avec une approche progressive qui donnerait aux pêcheurs et aux aquaculteurs amplement de préavis et de temps pour s'adapter.

3.6.3 Travaux potentiels pour soutenir la mise en œuvre

Les suggestions des intervenants et des parties intéressées portaient sur le ciblage des engins pour lesquels il existe déjà des solutions de rechange abordables et sur les exigences en matière de permis pour ces types d'engins. Les intervenants et les parties intéressées ont également suggéré que les interdictions soient introduites progressivement et que des politiques de soutien soient envisagées. Ils ont préconisé de viser les matières acceptées plutôt que d'avoir seulement une ou deux options.

3.7 Partenariats

Cette politique est étroitement liée à la politique de développement des infrastructures, car elle encourage les ports, les infrastructures existantes de gestion des matières résiduelles et les recycleurs à collaborer pour mettre en place de meilleures méthodes de collecte, de traitement et de recyclage des engins en FDV. Les intervenants et les parties intéressées ont souvent indiqué qu'aucune solution d'infrastructure unique ne pouvait être mise en place uniformément dans tout le Canada en raison de la diversité des conditions locales, y compris la densité des pêcheurs. En effet, le développement d'infrastructures capables de gérer plusieurs types d'engins pourrait ne pas être rentable en raison de la faiblesse des volumes. C'est à cet égard que la collaboration pourrait être utile : certaines installations se spécialiseraient dans des types d'engins particuliers et achemineraient les autres engins vers des installations partenaires à proximité.

3.7.1 Défis liés à la poursuite de la collaboration entre les ports et d'autres parties

Les principaux défis cernés par les intervenants et les parties intéressées étaient les difficultés associées à la collecte de divers types d'engins répartis sur une vaste zone géographique de densité variable, et le niveau de coordination requis pour une collaboration entre toutes les parties dans un tel contexte. Le manque de connaissances sur la production de déchets et l'insuffisance des infrastructures de gestion des matières résiduelles conçues pour traiter ce type de matières constituent également un défi. Le Fonds pour les engins fantômes a permis de combler certaines lacunes dans la gestion des matières résiduelles, mais pour obtenir une méthode à long terme pour les engins en FDV, on doit apporter d'importants changements au modèle économique actuel afin de créer des moteurs économiques indépendants qui financeront les différents processus de gestion des déchets.

3.7.2 Considérations sur les délais de mise en œuvre au Canada

La politique et les pratiques visant à résoudre ces problèmes devront être mises en œuvre en plusieurs étapes. À court terme, une étude (ou un ensemble d'études régionales) pourrait être entreprise pour déterminer les lacunes et les possibilités de gains d'efficacité. Les résultats obtenus pourraient ensuite être utilisés pour développer des systèmes locaux interconnectés capables de préparer et de traiter divers engins en FDV. À moyen terme, les gestionnaires d'infrastructures existantes pourraient être impliqués dans les prochaines étapes à suivre pour accroître la capacité à traiter davantage de types d'engins en FDV créés localement, tout en améliorant l'intégration dans les réseaux locaux de gestion des matières résiduelles déjà établis. Un objectif à long terme serait la mise en œuvre complète de réseaux locaux de ports, de transformateurs, de gestionnaires de matières résiduelles et de recycleurs travaillant ensemble pour traiter et recycler tous les engins en FDV.

3.7.3 Travaux potentiels pour soutenir la mise en œuvre

Comme indiqué plus haut, une série d'études régionales concernant les lacunes et les possibilités de collaborations et d'avantages mutuels constituerait un bon point de départ. Toute mesure supplémentaire devra s'appuyer sur ces études.

3.8 Suivi des engins

La production des données utilisées pour estimer la quantité d'engins de pêche et d'aquaculture en FDV qui entrent dans le secteur des déchets chaque année au Canada, à l'appui de cette étude, a été très difficile. On a élaboré les estimations en partie en utilisant des données obtenues d'un certain nombre de sources, mais aussi en appliquant une série de facteurs à des données trouvées dans la littérature. Aucun ensemble de données solides n'a été identifié pour quantifier avec précision le nombre et les types d'engins en FDV entrant dans le flux de déchets dans n'importe quelle région du Canada chaque année. Les entretiens avec la FGCAC, l'OLF et d'autres organismes à travers le Canada ont confirmé l'absence de tels ensembles de données. L'élaboration d'un programme de REP ou la mise en place d'infrastructures nécessaires au traitement et au

recyclage des engins en FDV nécessite un ensemble de données relativement précises sur les engins tout au long de leur cycle de vie.

3.8.1 Défis liés au suivi et à l'élaboration d'un inventaire des engins de pêche et d'aquaculture, en particulier pour les matières plastiques

Le principal défi à relever pour combler ce manque de données est que la transmission des renseignements doit commencer avec les pêcheurs et les aquaculteurs. Les intervenants et les parties intéressées avaient des avis différents sur la capacité des pêcheurs et des aquaculteurs à se conformer aux exigences réglementaires actuelles et à coopérer aux nouvelles activités de collecte d'informations et de suivi des déchets. La volonté de se conformer aux exigences de déclaration supplémentaires du gouvernement varie probablement selon le territoire et peut-être selon le type d'installation ou d'exploitation. D'autres séances de mobilisation avec les parties pertinentes pourraient préciser les domaines où un suivi supplémentaire de la gestion des engins de pêche en FDV pourrait être entrepris.

Il est important de noter que certains pêcheurs et aquaculteurs peuvent se livrer à des décharges illégales, que ce soit dans des plans d'eau ou sur la terre ferme, et qu'ils peuvent ne pas fournir de chiffres exacts lorsqu'ils détaillent leur production de déchets. Cela peut avoir une incidence sur l'exactitude de la collecte de données.

Les conversations avec la FGCAC ont révélé que certains pêcheurs coupent parfois simplement les pièges qu'ils remontent lorsqu'ils semblent cassés, car le stockage des pièges cassés dans un endroit séparé sur le bateau et leur transport vers le port puis vers une station de transfert des déchets impliquent beaucoup plus d'efforts et de coûts que le simple fait de couper une corde (entretien avec la FGCAC, 1^{er} mai 2023). Il se peut que l'ampleur actuelle des décharges illégales dans les plans d'eau soit considérable et que les décideurs politiques n'en aient aucune idée parce qu'il n'existe pas de données permettant de vérifier les déficits potentiels de déchets qui arrivent dans les stations de transfert.

Certains intervenants et certaines parties intéressées ont indiqué que les exigences en matière de suivi des engins pourraient être intégrées dans les exigences relatives à l'octroi de permis. Dans certains territoires, les matières résiduelles de construction, de rénovation et de démolition doivent être déposées dans des stations de transfert précises et font l'objet d'un suivi afin d'éviter les décharges illégales. Si le nombre de pièges dans l'eau était surveillé lors de l'octroi des permis et si le nombre de nouveaux pièges achetés chaque année était surveillé lors des achats, les stations de transfert ou d'autres installations de réception des matières résiduelles pourraient théoriquement identifier les exploitants qui omettent fréquemment d'éliminer leurs engins dans les stations de transfert. Cependant, il y a plusieurs obstacles à cette stratégie, et d'importants problèmes de conformité et lacunes en matière de réglementation demeurent. Entre autres, les stations de transfert ne font pas souvent le suivi des déchets d'engins en FDV, bon nombre d'entre elles se contentant de classer tous les déchets provenant de la pêche et de l'aquaculture comme des déchets commerciaux mixtes.

3.8.2 *Considérations sur les délais de mise en œuvre au Canada*

De nombreuses politiques suggérées dans le cadre de cette étude (comme le développement des infrastructures et la REP) nécessiteraient un bon ensemble de données sur la production de déchets avant d'être mises en œuvre de façon appropriée. Malheureusement, l'élaboration d'un ensemble de données précises sur la production annuelle d'engins en FDV au Canada (sur la base d'un suivi réel plutôt que d'estimations) est probablement un objectif à long terme. De nouvelles pratiques devraient être adoptées dans les installations qui reçoivent des déchets afin de commencer le suivi. En outre, de nouvelles exigences devraient être ajoutées aux permis des pêcheurs et des exploitations aquacoles afin d'encourager le suivi plus tôt dans le cycle de vie de l'engin. Toutefois, ces changements ne résoudraient pas les problèmes actuels liés au non-respect de la législation et aux décharges et rejets illégaux.

3.8.3 *Travaux potentiels pour soutenir la mise en œuvre*

Travailler avec un plus grand nombre de récepteurs de déchets qui acceptent les engins de pêche et d'aquaculture en FDV serait une première étape importante pour essayer d'avoir un meilleur inventaire de la production annuelle d'engins en FDV. Pour progresser vers un système de suivi des déchets plus précis, des travaux pourraient être entrepris avec les pêcheurs et les aquaculteurs pour mieux comprendre comment collaborer au suivi des stocks tout en réduisant au minimum le fardeau administratif et les coûts supplémentaires pour les exploitants.

3.9 Approvisionnement écologique

Les gouvernements ont la possibilité d'utiliser leurs propres stratégies d'approvisionnement pour encourager le secteur privé à offrir des produits ou des services qui intègrent des considérations environnementales. L'approvisionnement écologique traditionnel se concentre sur le développement de produits durables en déterminant les produits privilégiés sur la base de leurs attributs ou de leurs certifications. Le fait de spécifier l'intégration de certains matériaux, de certaines pratiques de gestion ou de certaines certifications pourrait encourager des parties à se conformer aux exigences afin de gagner des marchés. Par exemple, les gouvernements se procurent des services de restauration pour les institutions et les événements. Ils pourraient exiger que les produits de la mer proviennent d'activités qui respectent les normes prescrites en matière de gestion des engins de pêche. Cela pourrait se faire en parallèle avec des normes ou des certifications écologiques qui exigent des pratiques responsables de gestion des engins en FDV. L'intégration de certifications existantes dans les spécifications d'approvisionnement, telles que ENERGY STAR pour les équipements, l'outil d'évaluation environnementale des produits électroniques (EPEAT) pour les produits électroniques et la certification Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) pour les nouveaux bâtiments, est l'une des pratiques les plus largement adoptées dans le domaine de l'approvisionnement écologique.

3.9.1 *Défis liés à la mise en œuvre de l'approvisionnement écologique*

Les principaux défis associés aux politiques d'approvisionnement écologique consistent à sélectionner les contrats appropriés pour inclure les exigences en matière d'approvisionnement

écologique et à préparer les exigences de manière à ce que les ministères qui demandent des biens ou des services reçoivent quand même des offres. Les ministères et les agences qui élaborent des documents d'approvisionnement doivent communiquer avec les fournisseurs potentiels, petits et gros, pour connaître leurs capacités et s'assurer que les exigences sont réalisables.

3.9.2 Considérations sur les délais de mise en œuvre au Canada

Les politiques d'approvisionnement écologique pourraient être intégrées à chaque nouveau document d'achat ou être mises en œuvre par le biais d'accords d'approvisionnement centralisés. Les gouvernements pourraient également envisager de mettre à l'essai certains types d'exigences pour éclairer les approvisionnements futurs.

Il est peu probable qu'il y ait des obstacles importants à la surveillance qui empêcheraient un ministère d'intégrer des politiques d'approvisionnement écologique dans ses documents d'approvisionnement.

3.9.3 Travaux potentiels pour soutenir la mise en œuvre

Les ministères qui préparent des documents d'approvisionnement pour certains secteurs devraient étudier la possibilité d'utiliser les exigences en matière d'approvisionnement écologique.

Ils devraient également envisager d'impliquer le secteur privé pour trouver des solutions permettant d'intégrer l'approvisionnement écologique. Cette stratégie favoriserait les relations avec les fournisseurs potentiels et pourrait être mise en œuvre, par exemple, dans le cadre de journées industrielles, de demandes de renseignements ou de collaborations avec l'industrie.

3.10 Normes de certification

Un certain nombre d'organismes à but non lucratif, tels que le Marine Stewardship Council, élaborent et proposent des normes de certification axées sur la responsabilité environnementale et sociale des produits de la mer. La certification dans le cadre de ces programmes offre une orientation, une structure, une validation et une reconnaissance du fait qu'une entreprise opère de manière responsable sur le plan environnemental et social. Les certifications généralement reconnues et recherchées au Canada comprennent des mesures visant à minimiser la perte d'engins et à atténuer l'incidence de ces pertes. Toutefois, ces certifications n'ont pas encore intégré les normes relatives aux engins de pêche et d'aquaculture en FDV. Les gouvernements pourraient faire pression sur les organismes de certification ou collaborer avec eux pour qu'ils intègrent des normes relatives à la FDV.

3.10.1 Défis associés à la pression exercée sur les normes environnementales de pêche pour qu'elles incluent l'élimination responsable des engins de pêche

Les seuils adoptés dans ces normes visent un équilibre entre la responsabilité environnementale et sociale et la possibilité pour les clients de les atteindre du point de vue de la faisabilité

commerciale, de la concurrence ou de la viabilité financière. Bien que les normes varient en fonction de l'organisme, la mesure dans laquelle les exigences en matière de gestion des engins en FDV seront intégrées dépendra de la capacité d'un nombre suffisant de pêcheurs et d'aquaculteurs à respecter les normes.

La principale pression externe pour adopter et maintenir ces certifications est axée sur le marché et peut provenir des consommateurs ainsi que des grands acheteurs de produits de la mer, comme les épiciers. Ces certifications ne sont pas légalement appliquées au moyen de permis d'exploitation réglementaires, de sorte que les organismes gouvernementaux n'ont actuellement aucun moyen d'utiliser ces certifications pour encadrer ou surveiller les activités de gestion des matières résiduelles des entreprises certifiées. Les certifications les plus souvent citées dans le secteur canadien des produits de la mer comprennent une vérification; toutefois, selon la certification, il peut n'y avoir aucune vérification ou surveillance de la conformité. Dans ces situations, la non-conformité est possible.

De nombreux pêcheurs et producteurs de produits de la mer au Canada investissent dans une certification par une tierce partie, car elle ajoute une valeur marchande aux produits, en particulier dans les territoires où les acheteurs utilisent souvent les certifications pour écarter certains fournisseurs. Si les certificateurs tiers venaient à inclure une gestion plus progressive des engins de pêche et d'aquaculture en FDV, cela inciterait les entreprises du secteur à trouver des solutions pour les engins de pêche en FDV afin d'accroître la valeur de leurs produits. Toutefois, il peut être difficile de mettre en œuvre, par le biais de ces programmes, des critères qui dépassent les exigences réglementaires ou qui ne sont pas réalisables par l'entremise des infrastructures existantes.

3.10.2 Considérations sur les délais de mise en œuvre au Canada

Cette stratégie peut être mise en œuvre immédiatement. Toutefois, c'est aux organismes de certification d'inclure la gestion des engins en FDV dans leurs normes. Il n'y a pas d'obstacles considérables qui empêchent les gouvernements de communiquer avec les organismes de certification pour entamer des discussions sur d'éventuels ajouts aux normes ou sur l'importance de la gestion en FDV.

3.10.3 Travaux potentiels pour soutenir la mise en œuvre

Les gouvernements doivent identifier les programmes de certification qui peuvent s'appliquer aux exploitations aquacoles et aux pêcheurs canadiens, et comprendre les exigences relatives à la gestion en FDV.

4.0 RÉSUMÉ

L'objectif de ce document est de guider les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans l'examen des options permettant d'accroître la collecte et la gestion des engins de pêche et d'aquaculture en fin de vie (FDV). Le rapport commence par estimer le poids des engins de pêche

et d'aquaculture actuellement éliminés, stockés et recyclés au Canada. Il décrit ensuite une liste restreinte de politiques et de pratiques exemplaires que les gouvernements peuvent envisager pour améliorer la collecte et la gestion des engins en FDV. Cette liste est le résultat de séances de mobilisation et d'analyses menées auprès d'intervenants et de parties intéressées tout au long de l'année 2023.

Il a été difficile de prévoir la quantité totale d'engins de pêche et d'aquaculture en FDV au Canada en raison de l'absence de méthodes établies pour le suivi et la comptabilisation des matières. Il en résulte d'importantes lacunes en matière de renseignements, et une dépendance à l'égard de méthodes qui extrapolent la quantité totale de matières à l'aide d'ensembles de données limités ou qui appliquent des estimations provenant d'autres endroits dans le monde. Quoi qu'il en soit, les nombres présentés dans ce rapport contribuent à fournir un contexte qui pourrait soutenir le développement de politiques et de pratiques exemplaires au Canada. Les décisions relatives à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs des options examinées pourraient nécessiter un ensemble de données plus complet. Cela est d'autant plus vrai lorsque les politiques nécessitent des investissements dans les infrastructures ou les services.

La liste restreinte des dix politiques que les intervenants et les parties intéressées considèrent comme prioritaires pour améliorer la collecte et la gestion des engins de pêche et d'aquaculture en FDV comprend le développement des infrastructures; la responsabilité élargie des producteurs (REP); les normes de conception circulaire; l'écoconception; la traçabilité des polymères; l'interdiction ou l'obligation de certains types d'engins de pêche; les partenariats; le suivi des engins; l'approvisionnement écologique; et les normes de certification. Chaque politique ou pratique comprend une discussion sur les difficultés de mise en œuvre, telles qu'elles ont été communiquées lors des séances de mobilisation avec les intervenants et les parties intéressées; le calendrier potentiel pour l'examen des aspects de la politique ou de la pratique; et enfin, une brève description des travaux qui ont été identifiés par les intervenants et les parties intéressées comme importants ou complémentaires pour lancer ou mettre en œuvre la politique ou la pratique.

Lors des séances de mobilisation, les intervenants et les autres parties intéressées ont souligné la difficulté de mettre en œuvre des politiques et des pratiques exemplaires pour les engins de pêche et d'aquaculture en FDV, notamment les sensibilités liées à la concurrence internationale, la composition et la durabilité des matières, le degré de contamination présent dans l'environnement où les engins sont utilisés, la disponibilité des infrastructures existantes pour la gestion des engins en FDV et la disponibilité des marchés finaux existants. Certaines des politiques ou pratiques cernées auraient une plus grande incidence sur la gestion des engins de pêche en FDV, mais elles exigeraient plus de considération pour ces défis et plus d'efforts et de temps pour être mises en œuvre, comme la REP ou les normes de conception circulaire, tandis que d'autres pourraient être mises en œuvre plus facilement, comme l'approvisionnement écologique. Ce rapport n'établit pas une marche à suivre, il offre plutôt une panoplie d'options possibles. Chaque gouvernement est différent sur le plan de son emplacement, de sa taille, de ses infrastructures, de ses programmes existants, de ses priorités et de ses politiques sur les matières résiduelles, et chaque gouvernement pourrait choisir des politiques ou des pratiques en fonction de ses circonstances uniques.

RÉFÉRENCES

- Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME). *Stratégie visant l'atteinte de zéro déchet de plastique*. Winnipeg (Manitoba) : CCME, 2018. <https://ccme.ca/fr/res/strategievisantlatteintedezrodchetdeplastique.pdf>.
- . *Plan d'action pancanadien visant l'atteinte de zéro déchet de plastique : phase I*. Winnipeg (Manitoba) : CCME, 2019. https://ccme.ca/fr/res/1590_ccmecanada-wideactionplanonzeroplasticwaste_fr_secured.pdf.
- Dawe, N., et al. *End-of-Life Fishing Gear Management in Newfoundland and Labrador*. Fishing Gear Coalition of Atlantic Canada, 2021. https://fgcac.org/wp-content/uploads/2023/12/FGCAC_NL_Report_End-of-Life-Fishing-Gear.pdf.
- Frydendahl. *King and Snow Crab Traps*. 2023. <https://www.frydendahl.com/en/fishing-equipment/pots-and-traps/crab-traps>.
- Goodman, A. *State of Abandoned, Lost and Discarded Fishing Gear in the Canadian Maritimes (East Coast)*. Fishing Gear Coalition of Atlantic Canada, 2020. https://fgcac.org/wp-content/uploads/2023/11/WWF_20200615_FGCAC_GhostGearReport_8-5x11_FP_HighRes.pdf.
- Huntington, T. *Marine Litter and Aquaculture Gear*. Livre blanc produit par Poseidon Aquatic Resources Management Ltd pour l'Aquaculture Stewardship Council, 2019.
- Kendall, R.A., et al. *End-of-Life Fishing Gear Management in Eastern Québec*. Fishing Gear Coalition of Atlantic Canada, 2021a. https://fgcac.org/wp-content/uploads/2023/12/FGCAC_QC_Report_End-of-Life-Fishing-Gear.pdf.
- . *End-of-Life Fishing Gear Management in New Brunswick*. Fishing Gear Coalition of Atlantic Canada, 2021b. https://fgcac.org/wp-content/uploads/2023/12/FGCAC_NB_Report_End-of-Life-Fishing-Gear.pdf.
- . *End-of-Life Fishing Gear Management in Nova Scotia*. Fishing Gear Coalition of Atlantic Canada, 2021c. https://fgcac.org/wp-content/uploads/2023/12/FGCAC_NS_Report_End-of-Life-Fishing-Gear.pdf.
- . *End-of-Life Fishing Gear Management in Prince Edward Island*. Fishing Gear Coalition of Atlantic Canada, 2021d. https://fgcac.org/wp-content/uploads/2023/12/FGCAC_PE_Report_End-of-Life-Fishing-Gear.pdf.
- Landbell Group. *Extended Producer Responsibility Schemes: What Role for Fishing Gear Producers?*. Landbell Group, 2020. https://maritime-forum.ec.europa.eu/system/files/2020-02/landbell_aneta_zych_epr_schemes.pdf.
- McCarron, P., et H. Tetreault. *Lobster Pot Gear Configurations in the Gulf of Maine*. Consortium for Wildlife Bycatch Reduction, 2012. https://www.bycatch.org/sites/default/files/Lobster_Gear_Report_0.pdf.
- Mengyu, B., et al. 2018. « Estimation and prediction of plastic waste annual input into the sea from China ». *Acta Oceanologica Sinica*, 37(11) : 26–39, doi : 10.1007/s13131-018-1279-0.
- Oregon Dungeness Crab Commission. « The Fishery ». 2023. <https://oregondungeness.org/fishery/>.
- Pacific Northwest Best Life. « Cheapest Way to Weight Shrimp Pots ». 2023. <https://pnwbestlife.com/puget-sound-spot-shrimp/cheapest-way-to-weight-shrimp-pots/>.
- Tian, Y., et al. 2022. « Can we quantify the aquatic environmental plastic load from aquaculture? » *Water Research*, 219(2022) : 118551. doi : 10.1016/j.watres.

ANNEXE – PARTICIPANTS AUX ATELIERS

Atelier du 8 février 2023

Aquaculture Stewardship Council (Pays Bas)

Ashored Inc. (Nouvelle-Écosse)

Atlantic Groundfish Council (Nouvelle-Écosse)

Central Newfoundland Waste Management (Terre-Neuve-et-Labrador)

Cheminfo Services (Ontario)

Comité ZIP Côte-Nord du Golfe (Québec)

Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine (Québec)

Commission de gestion des matériaux multiples (Terre-Neuve-et-Labrador)

Commission de services du Sud-Ouest du Nouveau-Brunswick

Eastern Regional Service Board (Terre-Neuve-et-Labrador)

Econext (Terre-Neuve-et-Labrador)

EnviroCulture Consulting (Nouvelle-Écosse)

Fishing Gear Coalition of Atlantic Canada (Nouvelle-Écosse)

Fundy North Fishermen's Association (Nouveau Brunswick)

Global Ghost Gear Initiative (États-Unis)

Ministère de l'Environnement et de la Stratégie de lutte contre les changements climatiques de la Colombie-Britannique

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick

Ministère de l'Environnement et du Changement climatique de Terre-Neuve-et-Labrador

Ministère des Pêches, de la Foresterie et de l'Agriculture de Terre-Neuve

Ministère des Terres et de l'Environnement de l'Île-du-Prince-Édouard

Natural Resource Consultants (États-Unis)

Newfoundland Aquaculture Industry Association (Terre-Neuve-et-Labrador)

PAC Recycling (Colombie-Britannique)

Ministère des Pêches et des Océans (y compris les Ports pour petits bateaux)

Prince Edward Island Aquaculture Alliance (Île-du-Prince-Édouard)

Prince Edward Island Fishermen's Association (Île-du-Prince-Édouard)

Burin Peninsula Regional Service Board (Terre-Neuve-et-Labrador)

qathet Regional District (qRD), Let's Talk Trash (Colombie-Britannique)

Robin Hood Bay Regional Landfill (Terre-Neuve-et-Labrador)

Secrétariat du CCME

Steveston Harbour Authority (Colombie-Britannique)

Surfrider Foundation Canada (Colombie-Britannique)

Sustane Technologies (Nouvelle-Écosse)

Ulnooweg Development Group (Nouvelle-Écosse)

Western Regional Service Board (Terre-Neuve-et-Labrador)

Atelier du 22 février 2023

Cheminfo Services (Ontario)

Commission de gestion des matériaux multiples (Terre-Neuve-et-Labrador)

Environnement et Changement climatique Canada

Gouvernement du Yukon

Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec

Ministère de l'Environnement, des Changements climatiques et des Municipalités de Terre-Neuve-et-Labrador

Ministère de l'Environnement du Nunavut – Science de l'environnement

Ministère de l'Environnement et de la Stratégie de lutte contre les changements climatiques de la Colombie-Britannique

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick

Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles des Territoires du Nord-Ouest

Ministère de l'Intendance de l'eau, des terres et des ressources de la Colombie-Britannique

Ministère des Forêts de la Colombie-Britannique – Aquaculture

Ministère des Pêches, des Forêts et de l'Agriculture de Terre-Neuve-et-Labrador

Ministère des Pêches et de l'Aquaculture de la Nouvelle-Écosse

Ministère des Terres et de l'Environnement de l'Île-du-Prince-Édouard

Ministère des Pêches et des Océans (y compris : Aquaculture; Gestion des ressources; Ports pour petits bateaux; Région du Pacifique) (Canada)

Natural Resource Consultants (États-Unis)

Secrétariat du CCME